


OFFRE BOX 4G

Labellisée Cohésion Numérique des Territoires

Fiche d'information standardisée

22 Août 2019

Nom et nature de l'offre	L'offre BOX 4G labellisée « Cohésion Numérique des Territoires » est un service d'accès à Internet fixe par l'intermédiaire du réseau mobile 4G de SFR bénéficiant sous certaines conditions d'un soutien financier de l'Etat.											
Conditions d'éligibilité	<p>L'Offre est réservée à toute personne physique majeure domiciliée à la Martinique, Guadeloupe (hors îles du Nord) et Guyane agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'éligibilité au Dispositif Cohésion Numérique des Territoires : l'adresse du domicile du client doit être dans une zone géographique déclarée éligible au soutien financier de l'Etat, - D'éligibilité technique : l'adresse du client doit être en zone de couverture 4G de SFR. <p>L'éligibilité à l'offre peut être effectuée dans les points de vente du réseau SFR. Liste des points de vente sur www.sfrcaraibe.fr</p>											
Prix mensuel de l'offre	100 Go : 41,99€ TTC/mois	200 Go : 71,99€ TTC/mois										
Équipements	BOX 4G et carte SIM SFR 4G obligatoires											
	A l'achat : 119€ TTC											
Durée d'engagement	12 mois											
Caution	50€ TTC											
Période de découverte	<p>10 jours d'essai (jours calendaires) offerts permettant de tester le service. Une seule période d'essai de 10 jours par foyer. Pendant cette période l'abonnement est offert. Si le client n'est pas satisfait du service il peut résilier son offre, sans frais, sur simple appel au service client. Une fois la période des 10 jours passée, le client est engagé pour une période de 12 mois et devra s'acquitter du paiement des sommes dues au titre de l'abonnement.</p>											
Description de l'offre	<p>Service exclusivement fourni à l'adresse de souscription. Internet : 100Go/200 Go par mois, au-delà débit réduit maximum théorique descendant jusqu'à 1 Mb/s. Les Go non consommés ne sont pas reportables. Le client éligible au dispositif « Cohésion Numérique des Territoires » ne peut bénéficier qu'une fois du soutien financier de l'Etat. Le transfert de propriété de la BOX au bénéfice du client n'est effectif qu'au terme d'un délai de 2 mois à compter de la date de souscription. Le remboursement de la caution sera effectif dans le mois de facturation suivant le transfert de propriété.</p>											
La téléphonie	<p>Appels illimités 24h/24 et 7j/7 vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixes et mobiles : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Métropole - Fixes : Afrique du sud, Algérie, Andorre, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Grèce, Guatemala, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Macao, Malaisie, Mayotte, Mexique, Monaco, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, République Dominicaine, Réunion, Roumanie, Royaume Uni, Russie, Saint Barthélémy, Saint Martin, Suisse, Taiwan, Vietnam, Slovaquie - Fixes et mobiles : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Canaries, Chine, Colombie, Corée du sud, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Gibraltar, Hawaï, Hong-Kong, Hongrie, Îles Vierges Américaines, Inde, Kenya, Laos, Malte, Nigeria, Pays bas, Porto Rico, Portugal, Singapour, Suède, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela, Lettonie, Bangladesh, Danemark, Nouvelle Zélande <p>Une destination correspond à l'aboutissement d'un appel vers un fixe ou un mobile d'un pays donné. Fixe et mobile étant considérés comme 2 aboutissements différents donc 2 destinations différentes.</p> <p>Appels à l'usage : facturé appel par appel selon la grille tarifaire SFR Durée maximum par appel : 2h, au-delà, les communications peuvent être facturées au tarif en vigueur. 99 correspondants différents dans le mois. Illimités : hors n° courts, spéciaux et Internet. Un téléphone fixe compatible avec le service doit être raccordé à la Box.</p>											
Résiliation	<p>Conformément à l'article 121-84-6 du code de la consommation, le client ayant résilié le contrat pendant sa période d'engagement, devra s'acquitter des mensualités restant dues jusqu'au terme des 12 mois. En outre, en cas de résiliation dans les 2 mois suivant l'activation de la ligne et quelle qu'en soit la cause, le client doit restituer les équipements fournis complets et en bon état de fonctionnement. Dans le cas contraire, SFR facturera une somme forfaitaire de 100€ TTC. Le client autorise à ce titre SFR à utiliser ses coordonnées bancaires afin de recouvrer les sommes dues.</p>											
Technologies	Réseau 4G de SFR Caraïbe. Le débit théorique maximum peut aller jusqu'à 150 Mb/s en descendant et jusqu'à 10 Mb/s en montant. Les débits annoncés varient selon votre emplacement géographique, le nombre d'utilisateurs à un instant donné, l'utilisation de plusieurs services ou équipements en même temps et de la couverture 4G à l'intérieur des bâtiments.											
Rechargement de l'offre	<p>Une fois le seuil d'usage de l'offre atteint tous les services restent accessibles, mais en débit réduit descendant maximum théorique de 1 Mb/s. Option de rechargement de 10 Go pour 5€ TTC. Le volume de Go non consommé est reportable une fois (le mois suivant). Pas de limite du nombre de rechargements L'activation de l'option est possible depuis l'espace client en ligne (www.sfrcaraibe.fr) ou le serveur vocal interactif accessible depuis : - la Martinique au 06 96 00 02 23 (prix d'un appel vers un mobile) - la Guadeloupe au 06 90 00 02 23 (prix d'un appel vers un mobile) - la Guyane au 06 94 00 02 23 (prix d'un appel vers un mobile)</p>											
Autres tarifs en cas d'incident de paiement	<p>En cas d'incident de paiement, le Client sera redevable des frais listés ci-dessous, en sus de ses factures impayées, conformément aux conditions générales de vente des forfaits/ offres mobiles et internet mobile :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des frais</th> <th>Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais de rejet de prélèvement</td> <td>10,50€</td> </tr> <tr> <td>Frais de rejet de chèque</td> <td>22,50€</td> </tr> <tr> <td>Frais de rejet de carte bancaire</td> <td>22,00€</td> </tr> <tr> <td>Frais de remise en service</td> <td>7,50€ (limité à 1 facturation maximum / mois calendaire)</td> </tr> </tbody> </table>		Nature des frais	Tarifs	Frais de rejet de prélèvement	10,50€	Frais de rejet de chèque	22,50€	Frais de rejet de carte bancaire	22,00€	Frais de remise en service	7,50€ (limité à 1 facturation maximum / mois calendaire)
Nature des frais	Tarifs											
Frais de rejet de prélèvement	10,50€											
Frais de rejet de chèque	22,50€											
Frais de rejet de carte bancaire	22,00€											
Frais de remise en service	7,50€ (limité à 1 facturation maximum / mois calendaire)											
Service Clients	<p>Pour tout renseignement contactez le </p>											